

Cognac évoque dans la mémoire commune, cet alcool fort à la robe ambrée et synonyme d'excellence. Il est associé à un paysage aux formes douces et discrètes qui ont bercées mon enfance. Le pays Cognçais, situé entre la Charente et la Charente-Maritime, prend place dans un espace très rural à l'identité forte. Identité qui est en perpétuel mouvement, notamment depuis I siècle, mais toujours associée à l'élite et au luxe (aristocratie et histoire de la France, puis association avec Louis Vuitton, produit qui a participé à l'émancipation de la communauté noire dans les années 90, exportation dans 160 pays qui entraîne un renouveau du produit en fonction de la demande..).

C'est un site qui me tient à cœur car façonné par mes descendants depuis des générations (mon père, mes grands parents et arrières grands parents... ont travaillé pour les grandes maisons de cognac comme Hennessy ou Rémy Martin). Je souhaite à mon tour intervenir sur ce territoire en m'appuyant sur un passé familial, une histoire personnelle et un attachement qui m'est propre.

Les limites de ce pays Cognçais sont dessinées par les grandes maisons en 1938, afin de protéger l'appellation du produit. Les départements qu'il chevauche ont une valeur touristique non négligeable, notamment aux abords de la côte atlantique. Ce pays est caractérisé par diverses formes paysagères qui découlent directement du dessin de la carte des crus du Cognac. Elle a contribué à façonner le paysage, en fonction de l'intérêt des terres pour le raisin. Mais dans l'ensemble, le paysage s'articule autour de vallées rejoignant l'embouchure de la Charente, de boisements denses et épars. C'est donc un paysage agricole très ouvert (vignes, céréales, oléagineuses, tourmesols, maïs..). Les quelques villes moyennes qui le composent (Cognac, Angoulême..) ainsi que les communes (Saint-Fort-sur-le-Né, Segonzac, Jarnac), sont souvent figées par une absence de dynamisme et une réelle perte démographique (surtout dans les terres). Nombreuses sont les communes qui font office de «village rue», traversées par des routes départementales, qui cisailent l'espace en deux, en plein centre bourg (exemple de Saint fort sur le Né).

Ici les activités les plus importantes contribuent également à façonner le paysage, comme l'activité agro-industrielle portée sur la viticulture et la distillation du cognac, devenues vitrine du territoire. Les quelques parcelles de céréales et de prairies témoignent d'un autre type d'activité agricole, plus discret. Puis, viennent des pratiques moins visibles, comme l'activité maraîchère, plus à l'ouest, la sylviculture, souvent en lien avec le cognac et le pineau (tonnellerie), ainsi que des activités artisanales (autour du bâtiment, du bois et des vêtements).

Ce premier périmètre d'action s'étend au travers des continuités paysagères de la grande Champagne dans l'interfluve nord, entre la rivière du Né et la Charente. Les vallonnements de ce paysage sont soulignés par des jeux de lumière, égayés par des formations boisées qui créent des ouvertures et des cadrages sur les environs.

C'est un territoire aux dynamiques rurales qui mérite que l'on s'y penche, car à première vue aucune action n'est mise en place dans une optique de valorisation et de cohérence territoriale. Il présente pourtant des atouts, (évoqués précédemment), avec son terroir, ses activités et ses formes paysagères, qui restent très discrètes, mais appréciables lorsque l'on prend le temps de s'y arrêter.

Les acteurs présents sur le territoire, tels que le CREN Poitou-Charente et le CAUE de la Charente, auraient sans doute la capacité d'animer une concertation en faveur de l'établissement d'objectifs concrets. Ils ont aussi pour certains l'avantage de faire partie du cercle direct des viticulteurs, qui façonnent le pays cognçais et sont ainsi les premiers acteurs du paysage. Ces derniers sont regroupés au sein de différents organismes tels que l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC) et le syndicat du pineau. Les organismes institutionnels que sont la Chambre d'agriculture, le pôle territorial ouest Charente, la DDTM ou encore la DRAAF, jouent également un rôle essentiel dans le territoire.

Les formes paysagères, telles que de grandes ouvertures perceptibles à travers les quelques bosquets et arbres isolés, soulèvent différents problèmes. Ici le paysage semble répétitif. Les rivières, vues du plateau vallonné, ne sont visibles qu'à travers une épaisse canopée formée par la ripisylve.

L'étalement urbain, dont les enjeux s'étendent à l'échelle de la France, se caractérise par des constructions récentes, une artificialisation des sols et un cisaillement de l'espace dû au réseau viaire. Les franges urbaines sont ainsi régulièrement redessinées pour des villes de moyennes surface comme Cognac, Archiac ou Jonzac. On y trouve une pluralité de formes urbaines, comme des pavillons récents, regroupés en poche à la sortie des villes. Ces pavillons «suburbains» sont à proximité directe des exploitations viticoles, dont le grillage fait souvent office de limite. On peut également noter des zones commerciales ou industrielles marquant les entrées de villes, où des bâtiments en tôle surdimensionnés s'implantent et forment un tissu urbain peu dense. L'entrée de Cognac est marquée par la base militaire et une zone industrielle avec une forte empreinte. L'urbanisation ne reflète plus le monde agricole qui se limite à une juxtaposition d'espaces, souvent accompagnée de dents creuses agricoles. Les petits villages sont en proie à la muséification, phénomène accentué par cette fonction de «village rue», dont seul le passage régulier des véhicules anime le centre bourg.

On remarque une uniformisation des milieux écologiques, due à une forte utilisation de produits chimiques, de pesticides et une végétation monospécifique (vignes, haies de thuyas, de laurier, champs de céréales...). Ces pratiques mises en place depuis des années induisent un déclin significatif des espèces d'oiseaux et d'insectes.

Des récits de personnes ayant connu les grands changements paysagers racontent qu'autrefois les cailles et les faisans (et l'ensemble des gibiers) étaient abondants. Aujourd'hui, nous pouvons témoigner de l'absence de ces animaux dans les vignobles et les cultures.

L'exigence des grandes maisons de cognac, induit une productivité à toute épreuve. C'est une source de stress pour les viticulteurs, au même titre que les restrictions sur l'utilisation de produits chimiques, qui peuvent entraîner des sanctions. Mais ces produits contribuent également à améliorer le goût du cognac, ce qui peut engendrer des conflits d'intérêts au sein des viticulteurs.

Le dialogue entre habitants et viticulteurs est souvent rompu face à l'utilisation de traitements et des nuisances engendrées. Cette rupture, accentuée par une incompréhension mutuelle, découle d'un manque de communication sur les pratiques et les besoins de chacun. Aujourd'hui les litiges sont souvent réglés au tribunal.

Assez peu d'événements et de manifestations sont organisées autour du terroir, entraînant une perte de lien avec ses habitants.

Par ailleurs, les grandes maisons de cognac, notamment Rémy Martin, visant majoritairement une "clientèle haut de gamme", provoquent un clivage sociétal supplémentaire.

Je souhaite mettre en évidence les nouveaux usages et pratiques rurales pouvant influencer sur la création de nouvelles formes paysagères qui découlent des problématiques suivantes :

Au sein du pays Cognçais : Comment développer de nouveaux usages, support d'une économie dynamique locale et identitaire autour du Cognac (vitrine du terroir), au moyen d'un renouvellement paysager ?

Une adaptation des pratiques agricoles, face aux problématiques écologiques que soulève ce type d'activité, peut-elle influencer une restructuration des milieux en faveur de la biodiversité ?

Dans quelle mesure le dynamisme de certains sites peut-il servir aux communes les plus isolées ?

Comment inciter à un processus de dialogue, porteur d'une réconciliation, entre les domaines viticoles et les habitants ?

C'est ainsi au travers des trois entrées, économique, environnementale et sociale, que je souhaite envisager et développer, en tant qu'exemple, un projet visant à retrouver une harmonisation du terroir du pays cognçais. Cette démarche pourra alors se traduire sous la forme d'interventions telles que le développement d'usages touristiques respectueux inspiré du cognac, de sa fabrication et ses filières, la diversification des parcelles agricoles et des interfaces naturelles ou encore la mise en place de soutien et d'entraide prenant forme de partenariat entre les communes. Cette démarche prospective espère orienter vers un nouveau modèle viable et durable basé sur la cohésion du pays.